



Objet : Demande de subvention – Études de requalification et de valorisation du secteur des carrières de l'Estel

Rapporteur : M. Sébastien Arnaud

Exposé des motifs :

Vu le plan pluriannuel d'investissement 2023-2026, adopté par délibération n°2023-18 du 16 mars 2023, qui a modifié l'autorisation n°174, relative aux investissements à venir sur le pôle de développement du site « carrières de l'Estel, Mas Gasc et villa Callet ».

Considérant plus particulièrement la partie du projet relative à la mise en valeur des carrières de l'Estel et la nécessité d'engager des études complémentaires afin de répondre aux réglementations en site classé, patrimonial et PPRI.

Considérant que ces études ont pour objectif de :

- o Requalifier le secteur depuis le rond-point de la D981 sur l'accessibilité des bâtiments d'accueil villa Callet et mas Gasc.
- o Élaborer une programmation de rénovation architecturale des deux bâtiments selon les recommandations en site classé et patrimonial ; et répondant aux enjeux de transition énergétique.
- o Élaborer une programmation muséographique, culturelle et d'accueil des visiteurs.
- o Définir les normes de sécurité du public sur un secteur en aléa fort inondation.

Considérant que le budget prévisionnel des études est estimé à 300 000€ HT.

Considérant qu'une demande de subvention de 25 000€, soit 8,33% du budget prévisionnel de l'étude est prévue auprès du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires,

Considérant que le Directeur Général doit être expressément autorisé par le Conseil d'administration, à solliciter les subventions auprès des organismes financeurs,

Le Conseil d'Administration,  
Après en avoir délibéré,

- ✓ Autorise le Directeur Général à solliciter une subvention auprès du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires de 25 000 € HT soit 8,33% du montant global prévisionnel de l'étude de 300 000 € HT,
- ✓ Autorise le Directeur à signer tout acte et engagement nécessaire à la réalisation de cette demande, notamment la demande de versement,

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2024

Application agréée E.legalite.com

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

**DECISION :** ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

Étaient présents :

M. Malavieille, Mme Noguier, M. Pissas, M. Scorsone, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, M. Gibelin, Mme Novaretti, M. Vallespi, M. Cartailier, M. Sauzet, M. Biou, M. Mercier, Mme Harnequaux, M. Mendez-Graf, M. Paolletti.

Avaien donné une procuration écrite :

M. Bouget a donné pouvoir à M. Malavieille, M. Nicolas a donné pouvoir à M. Scorsone, M. Favaron a donné pouvoir à M. Pissas.

Fait à Vers, le 15 mars 2024

Le Président

M. Patrick Malavieille



PONT DU GARD

La Bégude

400 route du Pont du Gard

30210 Vers Pont du Gard

Tel : 04 66 37 50 99 - Fax : 04 66 37 51 50  
www.pontdugard.fr - N° SIREN 448 279 844

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2024

Application agréée E.legalite.com